

**Décision portant nomination de Mlle Solène LEBRUN aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention quadriennale 2010-2013 conclue entre l'université Paris Sud-11 et le CNRS le 24 mai 2011, portant création de l'unité mixte de recherche n°8122 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 nommant M. Thierry HEIDAMNN directeur de l'unité de recherche UMR n° 8122 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 28 novembre 2011 ;

Considérant que Mlle Solène LEBRUN a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre 2011, et les 1-2 et 5 décembre 2011 ;

**Article 1<sup>er</sup>**

Mlle Solène LEBRUN, AI au CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS UMR n° 8122, à compter du 6 décembre 2011.

Mlle Solène LEBRUN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Solène LEBRUN, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2**

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 08 février 2012

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'université Paris Sud-11